

Revisiter l'histoire de la Shoah à travers l'itinéraire d'une femme, Lucie Chevalley

Diane Galbaud du Fort

Doctorante - université Paris Descartes, Cerlis (Centre de recherche sur les liens sociaux)

Lucie Chevalley, une résistante presque « invisible »

Le cheminement personnel de Lucie Chevalley (1882-1979) montre sa capacité à transgresser les normes derrière une façade conservatrice. Elle est protestante, comme son père Auguste Sabatier - un théologien renommé, principal fondateur de la faculté de théologie protestante de Paris -, alors que sa mère est catholique. En France, les protestants demeurent une « micro-minorité » (environ 2 % de la population en 1940) dans un pays modelé par le catholicisme. Lucie Chevalley se démarque en décrochant un doctorat de droit – fait alors exceptionnel pour une femme ; « *Je venais discrètement passer mes examens à Paris, la discrétion était de rigueur car en 1908 il fallait raser les murs de l'École de droit tant la gent féminine y était rarement représentée*¹ », relate-t-elle dans ses mémoires. Parallèlement, elle s'engage dans le féminisme au sein du CNFF (Conseil national des femmes françaises) qui revendique notamment le droit de vote et l'éligibilité des femmes. Inspirée par la philanthropie protestante, cette association née en 1901 lutte aussi contre la prostitution et la dépopulation, condamne l'avortement et la « libre maternité ». Ses membres adoptent une position modérée et pragmatique, cherchant à obtenir des soutiens politiques et à influencer sur la législation. Une orientation liée à leurs origines sociales, comme le résume Christine Bard : « *Cette prudence est souvent attribuée à l'origine bourgeoise des militantes, prédisposées à préférer des solutions graduelles et légales compatibles avec les standards de la respectabilité*². »

En parallèle, Lucie Chevalley choisit de s'investir dans un secteur très féminin : le travail social. En 1924, elle cofonde le Service social d'aide aux émigrants (SSAÉ)³ à la demande de femmes américaines (issues de la Young Women's Christian Association) qui ont créé une structure semblable aux États-Unis, le Service social international. D'inspiration conservatrice, le travail social est issu des congrégations féminines du XIXe siècle et s'appuie pour une grande part sur le bénévolat. Ses sources idéologiques se situent du côté des courants confessionnels catholiques et protestants. Néanmoins, Henri Pascal souligne qu'il s'avère une voie d'émancipation pour les femmes, d'autres domaines comme la politique ou l'économie leur restant interdits : « *On peut dire que leur investissement dans ce secteur, ainsi que le sanitaire, est plus facilement toléré qu'un autre investissement professionnel, car le sanitaire et le social sont jugés correspondre à la "nature féminine", à la compassion censée plus propre aux femmes qu'aux hommes, aux qualités de cœur qu'auraient les femmes par nature*⁴. »

Lucie Chevalley s'engage donc en faveur de l'aide aux migrants et aux travailleurs étrangers, une activité plutôt marginale. Le SSAÉ repose au départ sur des financements privés. Ses archives montrent qu'il manque de s'éteindre dans les années 30, par insuffisance de ressources. Après la

¹ Archives privées (Anne Welti), *Souvenirs de Lucie Chevalley*, p. 36.

² Christine Bard, *La crise du féminisme en France dans les années trente : l'impossible transmission*, les cahiers du Cedref, 1995.

³ Dénommé initialement SIAE (Service international d'aide aux émigrants) jusqu'en 1929 (Journal officiel du 10 novembre 1929, p. 12311).

⁴ Henri Pascal, *Histoire du travail social en France*, Presses de l'EHESP, 2014, p. 59.

crise économique de 1929, l'association doit faire face à la montée de la xénophobie, ce qui ne facilite pas ses appels aux dons. Avec la forte croissance du chômage, l'immigré devient aux yeux de beaucoup indésirable, désigné comme le responsable de l'absence de travail. Malgré ce contexte difficile, Lucie Chevalley parvient à obtenir la reconnaissance d'utilité publique du SSAÉ en 1932 et décroche des subventions de plusieurs ministères à la fin des années 1930. Elle réussit ainsi à faire du SSAÉ un partenaire crédible aux yeux des autorités, ce qui lui permet de le développer et de le professionnaliser, un phénomène qui se renforce sous le régime de Vichy.

Sous l'Occupation, Lucie Chevalley demeure à la tête du SSAÉ, tout en cofondant début 1941 une association clandestine (interconfessionnelle) pour venir en aide aux Juifs, l'Entraide temporaire. Cette initiative courageuse – qui aurait contribué à sauver environ 500 enfants, mais aussi des adultes – lui vaut d'être reconnue à titre posthume « Juste parmi les Nations » par Yad Vashem en 1993. Sur le plan personnel, cette forme de résistance humanitaire est insufflée par son protestantisme. Dès l'automne 1940, la Fédération protestante de France exprime sa désapprobation après la promulgation du premier statut des juifs. Patrick Cabanel souligne l'importance de ce tournant : « *Ainsi une digue a cédé : une première institution non juive, en l'occurrence la modeste Église réformée, a parlé.* » En septembre 1941, un manifeste protestant, « Les thèses de Pomeyrol », rédigé par quelques pasteurs et des fidèles, incite les protestants à la désobéissance civile. Cette opposition relativement précoce au régime de Vichy peut s'expliquer par une certaine aptitude à s'affranchir du pouvoir et par une sensibilité particulière aux persécutions. Après les grandes rafles de l'été 1942, la Fédération protestante de France condamne avec fermeté ces faits et la résistance civile se développe, en s'appuyant sur des contacts extérieurs à l'étranger, les protestants restant en lien avec les Églises d'Outre-Atlantique. L'Entraide temporaire, l'association clandestine cofondée par Lucie Chevalley, mène certaines de ses actions avec la Clairière, un centre social très engagé dans le sauvetage de Juifs, géré par le temple protestant de l'Oratoire du Louvre⁶. Au final, Lucie Chevalley semble alors avoir usé de son habileté à jouer avec les identités pour résister à la politique antisémite de Vichy. C'est une résistante presque « invisible » qui, pourtant, a sauvé des centaines de personnes, sans jamais le revendiquer – elle ne mentionne même pas l'Entraide temporaire dans ses mémoires... Son parcours est emblématique de cette forme de résistance civile, liée au secteur du travail social et aux femmes y intervenant, encore relativement peu étudiée aujourd'hui. « *Ce corps professionnel a subi les conséquences de sa féminité empreinte de modestie. Elles ont été des oubliées de l'Histoire. La résistance humanitaire n'a pas été valorisée parce qu'érigée essentiellement par des femmes*⁷ », estime ainsi Armelle Mabon-Fall.

Des missions officielles soutenues par Vichy

Dans son cheminement vers l'illégalité, un événement va jouer un rôle majeur pour Lucie Chevalley, comme elle le mentionne dans ses mémoires : l'obtention d'un « ausweis ». En tant que présidente du SSAÉ, elle se voit ainsi accorder plusieurs laissez-passer temporaires lui permettant de franchir la ligne de démarcation. Ses déplacements en zone libre se justifient par des rendez-vous avec des représentants des ministères à Vichy, avec les préfets, mais aussi par des visites des bureaux du SSAÉ à Lyon et à Marseille. Le SSAÉ reçoit des subventions ministérielles au titre de plusieurs missions, ainsi que des fonds du Secours national, principale organisation caritative à qui le gouvernement attribue en octobre 1940 le monopole des appels à la générosité publique. « *Sous Vichy, le Secours national devient progressivement le cadre organisateur de la quasi-totalité des œuvres sociales*⁸ », observe Henri Pascal. Cet organisme connaît alors un développement impressionnant, comme le souligne Jean-Pierre Le Crom : « *De très nombreux témoignages d'assistantes sociales parlent de prolifération,*

⁵ Henri Pascal, *Histoire du travail social en France*, Presses de l'EHESP, 2014, p. 59.

⁶ Bibliothèque de l'Alliance israélite universelle, réf. 09305, *L'Entraide temporaire : sauvetage d'enfants juifs sous l'Occupation*, 1984, p. 10.

⁷ Armelle Mabon-Fall, *Les assistantes sociales au temps de Vichy*, L'Harmattan, 1995, p. 82.

⁸ Henri Pascal, *Histoire du travail social en France*, Presse de l'EHESP, 2014, p. 129.

*de multiplication désordonnée des services, de crise de croissance*⁹. » L'objectif du gouvernement de Vichy est de répondre à la détresse de la population, mais aussi de servir sa propagande. Le travail social s'institutionnalise et se professionnalise, en ciblant la famille et l'enfance. Le Secours national accepte d'être totalement instrumentalisé en associant ses missions à l'image du Maréchal Pétain (qui se veut rassurante et protectrice). Cet asservissement à la politique de Vichy va très loin, puisque les ressources financières du Secours national proviennent pour une grande part des biens confisqués aux Français « déchus », en particulier les Juifs.

Dès le début de l'Occupation, le SSAÉ voit, lui aussi, son activité croître, comme en témoignent ses archives. Juste après la capitulation de la France et la signature de l'armistice le 22 juin 1940, les Allemands ferment les consulats, les ambassades et les œuvres d'associations d'étrangers. Pour les réfugiés et travailleurs étrangers, le SSAÉ représente l'un des ultimes recours. Les bureaux de Paris et Marseille embauchent des assistantes et secrétaires, tandis qu'un troisième bureau voit le jour à Lyon sous l'impulsion de Marcelle Trillat, une assistante sociale du SSAÉ revenue dans sa ville d'origine après l'exode de juin 1940. L'activité de ce nouveau bureau se développe extrêmement rapidement : « *J'ai commencé toute seule au 1^{er} juillet 1940, nous étions 12 au mois de décembre je crois*¹⁰ », indique Marcelle Trillat. Dans le procès-verbal de sa commission de direction du 19 août 1941, l'association souligne son essor : « *Le SSAÉ a pris, au cours de ces dernières années, surtout depuis les événements de 1940, un développement considérable ; le rayonnement de son activité s'est largement étendu à de nouveaux domaines, les rapports avec les administrations sont de plus en plus serrés et il est indispensable que des relations suivies soient entretenues avec des organisations similaires dans le cadre de l'entraide sociale dans la Nation*¹¹. » Ces « nouveaux domaines » résultent de plusieurs missions conduites en lien avec le gouvernement de Vichy. Ainsi, le SSAÉ s'est vu confier avant la guerre, en 1939, l'organisation du Service social de la main d'œuvre étrangère (SSMOE) dans les départements, à la demande du ministère du Travail. Il contribue à mettre sur pied ce dispositif visant à faciliter l'intégration des travailleurs étrangers, industriels ou agricoles. Ses missions : contrôler, coordonner, unifier les méthodes des assistantes sociales, en recruter de nouvelles, les former et les mettre au service de comités départementaux. Cette tâche se poursuit durant l'Occupation et s'étend sur le territoire, en lien avec les préfetures. En octobre 1941, trois assistantes sociales sont ainsi nommées pour le SSMOE à Toulouse, Bordeaux et Clermont-Ferrand.

Le SSAÉ a été aussi chargé d'un autre dispositif en septembre 1939, à la demande du ministère de l'Intérieur : la transmission des « messages familiaux » de la Croix Rouge, par-delà les frontières. Ce système permet aux familles des pays belligérants de correspondre grâce à des formulaires adressés de part et d'autre à Genève, puis envoyés à destination. Mais la Croix Rouge française ne peut le prendre en charge elle-même, du fait de la complexité de son organisation (trois associations coexistent). Le SSAÉ recrute donc du personnel administratif, les assistantes sociales ne s'en chargeant pas directement. Comme l'explique Marcelle Trillat, ces « messages familiaux », organisés sous l'égide du CICR (Comité international de la Croix Rouge), offrent « *une façade d'excellence*¹² » pour les autres activités du SSAÉ, tout en contribuant à faire connaître son adresse.

Un réseau d'associations

Lucie Chevalley explique dans ses mémoires qu'au début de l'Occupation, les Allemands n'ont pas le temps de surveiller le SSAÉ attentivement : « *Nous avons donc pu nous occuper des familles étrangères en difficulté sans avoir à leur demander si elles étaient israéliennes*¹³. » Ses déplacements en zone libre lui permettent d'accompagner et de soutenir les assistantes sociales du SSAÉ localement, aux bureaux

⁹ Jean-Pierre Le Crom, *Au secours Maréchal ! L'instrumentalisation de l'humanitaire (1940-1944)*, Puf, 2013, p. 114.

¹⁰ Archives nationales, Service social d'aide aux émigrants (SSAÉ), dossier 20050590/7, cote 44AS, « Interview Melle Trillat à propos de la mort de M. D'Eichthal, chez elle, le 07/03/84 ».

¹¹ Archives nationales, Service social d'aide aux émigrants (SSAÉ), dossier 20050590/1, cote 44AS.

¹² Archives nationales, Service social d'aide aux émigrants (SSAÉ), dossier 20050590/7, cote 44AS, « Interview Melle Trillat à propos de la mort de M. D'Eichthal, chez elle, le 07/03/84 ».

¹³ Archives privées (Anne Welti), *Souvenirs* de Lucie Chevalley, p. 52.

de Lyon et Marseille. À un niveau officiel, celles-ci participent au « Comité de Nîmes » - comité de coordination pour l'assistance dans les camps. Créée à l'automne 1940 en lien avec le ministère de l'Intérieur et présidée par Donald Lowrie, délégué de l'YMca (Young Men's Christian Association), cette structure réunit 25 associations, protestantes, juives et - à partir de mai 1941 - catholiques¹⁴. L'objectif est de tenter d'améliorer les conditions de vie déplorables des internés, sous-alimentés et privés du ravitaillement de base (vêtements, médicaments...), en organisant l'action des œuvres présentes dans ces camps. Lucie Chevalley y intervient directement en octobre 1941 pour informer ses membres sur la situation du camp de Drancy en région parisienne, soulignant que les internés meurent de faim et ne peuvent recevoir de colis¹⁵.

Sur le terrain, les assistantes sociales du SSAÉ parviennent au début de l'Occupation à faire sortir des camps d'internement du sud de la France, comme ceux de Gurs ou de Rivesaltes, des internés étrangers dotés de visas pour les États-Unis et le Canada¹⁶. Ces femmes interviennent en lien avec d'autres organisations (pour la plupart membres du Comité de Nîmes), par exemple l'Unitarian Service Committee, une association américaine et la Hicem (Hias-JCA Emigration Association), une organisation juive, qui visent à faciliter l'émigration des réfugiés juifs vers les États-Unis, les EIT (Éclaireurs israélites de France) et l'OSE (Œuvre de secours aux enfants) qui envoient des équipes d'internés volontaires dans les camps du sud de la France pour améliorer les conditions de vie, le Secours Suisse qui livre des colis aux internés et organise l'accueil d'enfants juifs par des familles en Suisse, les Quakers qui fournissent des fonds, de l'aide alimentaire et facilitent les départs vers les États-Unis, ou encore l'Amitié Chrétienne fondée par l'abbé Glasberg en 1941 pour aider les Juifs... En agissant avec ces associations, le SSAÉ contribue à faire sortir des camps notamment des enfants et adolescents. Ils sont envoyés dans des familles non-juives ou des maisons d'accueil, en particulier celles créées par l'Abbé Glasberg¹⁷ ou celles du Chambon-sur-Lignon, une commune de Haute-Loire dont les habitants sont en majorité protestants, reconnue en totalité « Juste parmi les Nations » par Yad Vashem en 1990. Devant l'aggravation des persécutions à partir de 1941, des assistantes sociales développent les dispositifs illégaux pour sauver des vies. « Parmi les organisateurs du sauvetage, il y eut de nombreux militants du social qui, d'emblée, s'étaient engagés dans une action clandestine contre Vichy et les occupants¹⁸ », note à ce sujet Renée Poznanski. « Ce n'était pas de la résistance, mais c'était aussi de la résistance car on a maintenu des familles entières en vie. On ne faisait que du service social avec toute une gymnastique pour aller voir les gens cachés¹⁹ », témoigne Marcelle Trillat.

Pour Lucie Chevalley, c'est son « ausweis » qui lui ouvre la voie de l'illégalité : dotée de ce précieux sésame, elle prend contact avec des représentants d'associations juives, britanniques, américaines ou polonaises pour proposer son aide. Ces organisations lui demandent de rapporter clandestinement de l'argent pour leurs membres en zone occupée qui poursuivent « *vaille que vaille leur travail*²⁰ ». « *Il me fallait bien accepter le risque*²¹ », commente Lucie Chevalley dans ses mémoires. Ces fonds proviennent des États-Unis ou de Grande-Bretagne et transitent par la Suisse avant d'arriver en zone libre. Parmi les financeurs de ces associations, figure notamment l'American Jewish Joint Distribution Committee, dénommé le « Joint », qui a alors son siège à Marseille. Lors de ses voyages, Lucie Chevalley cache ces « masses de billets » dans des pelotes de laine, tout en misant sur son apparence de femme respectable : « *La vieille dame absorbée dans son tricotage a pu ainsi, sans*

¹⁴ Sylvie Bernay, *L'Église de France face à la persécution des Juifs - 1940-1944*, CNRS Éditions, 2012, p. 202.

¹⁵ Archives du Consistoire central, fonds Moch bobine 6, rapport confidentiel du Comité de Nîmes d'octobre 1941, p. 2.

¹⁶ Archives privées (Anne Welti), *Souvenirs de Lucie Chevalley*, p. 52.

¹⁷ À Chansaye (Rhône), Pont-de-Manne (Drôme), Vic-sur-Cère (Cantal), Rosans (Hautes-Alpes), Cazaubon (Gers).

¹⁸ Renée Poznanski, « Antisémisme et sauvetage des Juifs en France. Un duo insolite ? », in Jacques Sémelin, Claire Andrieu et Sarah Gensburger, *La résistance aux génocides. De la pluralité des actes de sauvetage*, Presses de Sciences Po, 2008, p. 114.

¹⁹ Armelle Mabon-Fall, *Les assistantes sociales au temps de Vichy*, L'Harmattan, 1995, p. 80.

²⁰ Archives privées (Anne Welti), *Souvenirs de Lucie Chevalley*, p. 52.

²¹ Ibid, p. 52.

encombre à la ligne de démarcation, apporter une contribution aux efforts désespérés que faisaient, pour survivre les œuvres israélites, polonaises ou anglo-américaines en zone occupée²² », écrit-elle.

Parmi les bénéficiaires, figure le Comité de la rue Amelot, une association d'assistance aux Juifs dirigée par David Rapoport. Celle-ci comprend des cantines, un vestiaire, un service juridique et financier et un dispensaire, mais elle dissimule aussi des actions clandestines comme la fabrication de faux papiers et le placement d'enfants juifs en province. « Jusqu'en 1943, les responsables des cantines comme la plupart des membres du Comité de la rue Amelot, non déclarés à la préfecture de police, vivent dans une illégalité dont les dangers sont atténués par l'alibi de leur "liaison" à l'Ugif qui les subventionne partiellement²³ », note Michel Laffitte. L'Ugif (Union générale des israélites de France) a été fondée en 1941 à la demande des Allemands pour représenter les Juifs auprès des autorités. Finalement, David Rapoport sera arrêté sur dénonciation en juin 1943 et mourra à Auschwitz en juillet 1944. Un document collectif est rédigé en 1946 en son hommage, dans lequel Lucie Chevalley témoigne : « J'avais accepté de servir de lien entre les œuvres dont il s'occupait et leurs représentants en "zone libre". À la veille et au lendemain de mes voyages, j'avais donc l'occasion de lui apporter des nouvelles, des nouvelles qui étaient si anxieusement attendues de part et d'autre de la ligne de démarcation²⁴. » En franchissant cette frontière, la présidente du SSAÉ permet donc non seulement à ces associations d'être financées, mais aussi d'être informées de la situation dans l'autre zone.

Une perméabilité entre le champ officiel et le champ clandestin

Dans cette France coupée en deux, la circulation des nouvelles semble en effet tout aussi essentielle que l'apport de fonds. Après la « rafle du Vél' d'Hiv' » en juillet 1942, Lucie Chevalley est chargée par David Rapoport de diffuser clandestinement un document sur cet événement : « Au mois d'août 1942, je devais emporter un rapport sur les dramatiques arrestations de femmes et d'enfants israélites qui venaient d'avoir lieu. M. Rapoport le rédigeait et était en train de le taper lui-même à la machine quand la Gestapo, pénétrant dans les locaux du Dispensaire « La Mère et l'Enfant », perquisitionna, emporta le rapport et la machine à écrire et l'arrêta²⁵. » David Rapoport sera finalement relâché, avant d'être arrêté à nouveau et déporté en juin 1943. Lucie Chevalley se lie également avec Eugène Minkowski, ce dont témoignent ses mémoires²⁶. Membre du Comité de la rue Amelot, il codirige aussi le comité de l'OSE (Œuvre de secours aux enfants) dans la zone Nord, tout en menant des activités clandestines visant à sauver des enfants. Il aurait contribué à placer 600 enfants hors de leur foyer familial pour les protéger de la déportation, selon les propos de Georges Garel, directeur général de l'OSE en 1944. Dans son témoignage, Georges Garel, qui a lui-même organisé au sein de l'OSE un réseau clandestin de sauvetage d'enfants dans le sud de la France, souligne les dangers propres à la zone nord : « les difficultés extérieures et les entraves apportées au travail étaient bien plus grandes qu'en zone sud (étoile jaune, couvre-feu spécial, difficulté de circulation et ainsi de suite)²⁷. »

En dépit de ces obstacles, Lucie Chevalley ne se contente pas de soutenir des organisations venant en aide aux Juifs. Ainsi, début 1941, elle cofonde à Paris l'Entraide temporaire, association clandestine, avec d'autres femmes de différentes confessions (protestantes, juives, catholiques), pour certaines épouses de directeurs de grandes sociétés (établissements Kuhlmann, banque Morgan)²⁸. Patrick Cabanel évoque à son sujet une « initiative audacieuse au cœur de Paris occupé » qui « offre l'exemple d'une association interconfessionnelle, née au sein d'un groupe de dames de la haute société²⁹. » Au départ, leur objectif est d'aider les personnes en détresse, essentiellement les Juifs exclus de nombreuses professions, en leur trouvant un travail et leur apportant un soutien matériel. Devant

²² Ibid, p. 52.

²³ Michel Laffitte, *Juif dans la France allemande*, Taillandier, 2006, p. 222.

²⁴ Archives CDJC, *L'un des trente-six, à la mémoire de David Rapoport*, Éd. Kyoum, 1946, p. 25.

²⁵ Ibid, p. 26.

²⁶ Archives privées (Anne Welti), *Souvenirs de Lucie Chevalley*, p. 52.

²⁷ Archives CDJC CCXVIII-104_003.

²⁸ Bibliothèque de l'Alliance israélite universelle, réf. 09305, *L'Entraide temporaire : sauvetage d'enfants juifs sous l'Occupation*, 1984, p. 1 et 2.

²⁹ Patrick Cabanel, *Histoire des Justes en France*, Armand Colin, 2012, p. 291.

l'aggravation des persécutions, en particulier les grandes rafles de 1942, l'Entraide temporaire les aide à se cacher. L'Entraide temporaire cherche en particulier à extraire les enfants des maisons de l'Ugif qui s'apparentent à de véritables souricières³⁰. Certains de ses membres tels Fred et Denise Milhaud travaillent d'ailleurs à l'Ugif, des postes stratégiques pour eux. Hélène Berr, connue aujourd'hui grâce à son journal publié en 2008³¹, est alors assistante sociale bénévole du service des internés de l'Ugif. Elle devient secrétaire de Denise Milhaud à l'Entraide temporaire, avant d'être déportée avec ses parents en mars 1944. Elle est morte en avril 1945 au camp de concentration de Bergen-Belsen.

Entretien une certaine opacité, Lucie Chevalley s'appuie sur son activité officielle à la tête du SSAÉ pour développer ses actions interdites. Elle anime l'Entraide temporaire et trouve des fonds grâce à ses réseaux professionnels et à ses déplacements officiels en zone libre autorisés par son « ausweis ». C'est aussi une frontière symbolique que Lucie Chevalley franchit, en cultivant une perméabilité entre le champ officiel et le champ clandestin. Le flou entretenu entre les deux contribue au succès du dispositif. Pour preuve, une enfant cachée par l'Entraide temporaire³² relate que son frère aîné a connu cette association grâce à un membre du Secours national, l'organisation instrumentalisée par Vichy. Ce témoignage prouve que même parmi les personnes travaillant au Secours national, certaines soutenaient les activités de l'Entraide temporaire et en informaient les Juifs. Il s'agissait davantage d'actes isolés que concertés, comme le remarque Cyril Le Tallec : « *L'institution Secours national servait ainsi, sans le savoir, de couverture idéale à une myriade d'actes clandestins propres à sauver de nombreuses vies*³³. » S'appuyant sur les témoignages de plusieurs assistantes sociales, Henri Pascal fait le même constat : « *L'ampleur des ressources du Secours national permet à certaines travailleuses sociales d'aller bien au-delà de leur mission officielle et de s'engager personnellement dans l'aide aux persécutés*³⁴. » Lucie Chevalley a donc su s'entourer d'alliés de confiance, y compris dans des sphères relativement proches de Vichy. Avec habileté, elle a joué de ses relations pour tisser dans l'ombre son réseau de sauvetage.

³⁰ Bibliothèque de l'Alliance israélite universelle, réf. 09305, *L'Entraide temporaire : sauvetage d'enfants juifs sous l'Occupation*, 1984, p. 28 (témoignage de Robert Frank).

³¹ Hélène Berr, *Journal, 1942-1944*, Tallandier, 2008.

³² USC Foundation, vidéo 52203 d'Annette Herskovits.

³³ Cyril Le Tallec, *Les assistantes sociale dans la tourmente 1939-1946*, L'Harmattan, 2003, p. 46.

³⁴ Henri Pascal, *Histoire du travail social en France*, Presse de l'EHESP, 2014, p. 130.